



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

OBJET : SCOLARISATION DES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES HORS COMMUNE DE DOMICILE
CONVENTION POUR CHARGES DE FONCTIONNEMENT
Autorisation de signature

N°2026_009

Date d'affichage de la liste des délibérations : **4 février 2026**

Date de transmission en Préfecture : **4 février 2026**

Date de mise en ligne : **4 février 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **21 janvier 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Bruno THUET**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jessica DIONISIO - Marie DECHEZNE - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Anne-Claire ROUANET (à Christine MARCILLIERE) - Agnès BÉRAL (à Valérie GRILLON) - Nicolas KELEN (à Sébastien FRANÇOIS) - Béatrice DHENNIN (à Éric JACQUET) - Christophe GALLAY (à Bruno THUET) - Lionel CATRAIN (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHEZNE) - Erwan LE SAUX (à Jean-Philippe GILLET) - Solange VENDITTELLI (à Laurence BEUGRAS) - Sylvie GUINET (à Alain GARDETTE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE

Membre absent, sans donner pouvoir :

Jean-Philippe SANTONI



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

Chaque année, la Ville instruit des demandes de dérogations concernant des élèves domiciliés à Brignais et scolarisés dans des établissements scolaires publics d'autres communes, ainsi que des élèves domiciliés dans les communes environnantes et scolarisés dans les écoles publiques de Brignais.

Avec les communes d'Oullins–Pierre-Bénite, Soucieu-en-Jarrest, Chaponost, Irigny et Sainte-Foy-lès-Lyon, il a été convenu d'un montant destiné à participer aux frais de scolarisation.

Par délibération du Conseil municipal du 28 janvier 2025, il a été approuvé la signature d'une convention avec les villes concernées pour l'année 2024/2025 à hauteur de 584 € pour les élèves de classes maternelles et 293 € pour les élèves de classes élémentaires.

Pour l'année scolaire 2025/2026, la majorité des communes concernées a déterminé une augmentation d'environ 2 %, soit :

- 595 € pour les maternelles (297,50 € en cas de garde parentale alternée)
- 299 € pour les élémentaires (149,50 € en cas de garde parentale alternée)

Une nouvelle convention doit donc être signée sur ces bases avec les communes environnantes.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 21 janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les montants de :
 - 595 € par élève pour les élèves de maternelles (297,50 € en cas de garde parentale alternée)
 - 299 € par élève pour les élèves d'élémentaires (149,50 € en cas de garde parentale alternée)
- AUTORISER le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire, à signer lesdites conventions pour charges de fonctionnement pour la scolarisation des enfants des écoles publiques hors commune de domicile avec Soucieu-en-Jarrest, Messimy, Chaponost, Saint-Genis-Laval, Oullins–Pierre-Bénite, Francheville et Irigny
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657348 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants
- DIRE que les recettes seront créditées au chapitre 74 – compte 74748 du budget principal de la commune – exercices 2026 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Bruno THUET

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

